

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

MAINTIEN, ENTRETIEN, ACQUISITION ET INSTALLATION
D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS RELIÉS À L'OPÉRATION DES LIEUX
DE DIFFUSION OU DE CRÉATION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE
DE PROXIMITÉ DE LA VILLE

SECTION I

NATURE DES ACQUISITIONS, DES TRAVAUX ET DES SERVICES
PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES – DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à maintenir, entretenir, acquérir et installer tout équipement lié directement à l'opération de lieux de diffusion ou de création relevant de la compétence de proximité de la ville.

2. Le projet varie selon les besoins de chacun des lieux de diffusion ou de création et peut nécessiter l'octroi des contrats de services professionnels et techniques pour le maintien, l'entretien, les acquisitions ou les installations des équipements spécialisés scéniques et artistiques ainsi qu'à toute autre spécialité qui est requise. Il peut s'agir d'acquisitions d'équipements spécialisés, de travaux d'installation, de remplacement, d'amélioration, de déplacement, d'aménagement, d'éclairage ainsi que d'autres travaux divers et imprévus nécessaires à la réalisation du projet. De plus, le projet peut également nécessiter l'octroi de subventions à des organismes mandatés à l'opération des lieux de diffusion ou de création.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

3. Les travaux et les services professionnels et techniques ainsi que les subventions octroyés décrits aux articles 1 et 2 peuvent être réalisés dans l'un ou l'autre des six arrondissements de la ville.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût d'achat des équipements spécialisés, des travaux, des services professionnels et techniques ou des subventions octroyés décrits aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 150 000 \$.

TOTAL : 150 000 \$

Annexe préparée le 9 février 2021 par :

Chantale Émond
Service de la culture, du patrimoine
et des relations internationales